

Paris, le 11 septembre 2013

Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 SP 07

Monsieur le Ministre,

Agrégés, doctorants, nous souhaitons porter à votre connaissance un problème qui nous affecte aujourd'hui et qui, existant depuis plusieurs années, semble malheureusement se généraliser. Il s'agit de la compatibilité entre des affectations académiques dans le second degré avec les contrats d'ATER et les contrats doctoraux que proposent certains établissements d'enseignement supérieur.

Ces contrats ont été créés pour favoriser les travaux des jeunes doctorants qui bénéficient d'une charge d'enseignement pouvant être conciliée avec la poursuite de leur thèse. Pourtant, aujourd'hui, de nombreux doctorants sélectionnés par les universités au terme d'un long parcours se voient interdire de fait l'accès à ce type de poste.

En effet, lorsque l'on est, comme nous, agrégé doctorant et que l'on souhaite obtenir du rectorat le détachement nécessaire à la signature du contrat d'ATER ou la disponibilité nécessaire à la conclusion du contrat doctoral, on subit une épreuve aussi physique que morale, éreintante d'un bout à l'autre tant elle laisse planer un sentiment d'impuissance matinée d'incertitude. Que l'on ait ou non, au terme du processus, obtenu ce détachement ou cette disponibilité, on ne sait comment, par qui, pourquoi, à quel moment, la décision finale a été prise. Nous sommes nombreux à n'avoir, quelques jours après la rentrée, toujours reçu aucun ordre de mission ni arrêté d'affectation et à avoir, dans le meilleur des cas, été prévenus par un établissement qui nous attend en vain tandis que l'université avec laquelle nous avons signé le contrat d'ATER ou le contrat doctoral compte également sur notre présence.

Inquiets pour notre propre sort, nous le sommes aussi pour tous les agrégés doctorants à venir. Il ne s'agit pas, comme on nous l'a trop souvent opposé de « fuir le second degré » mais bien de poursuivre des travaux qui constituent l'aboutissement logique de notre formation alors que notre concours nous destine à enseigner au lycée, dans les classes préparatoires ou dans l'enseignement supérieur.

Il y a trois ans de cela, *Le Monde* avait évoqué le malaise des agrégés. Loin d'avoir disparu, ce mal, Monsieur le Ministre, s'est depuis amplifié. Il est dû, en partie, à l'absence de considération que nous rencontrons quotidiennement auprès de l'administration et au sentiment que notre parcours n'est jamais pris en compte.

Nous espérons que cette lettre pourra trouver un écho favorable auprès de l'agrégé et du docteur que vous êtes et qu'elle vous aura permis de comprendre la gravité et l'urgence de notre témoignage.

Nous serions heureux de pouvoir vous rencontrer afin d'évoquer avec vous cette situation et les remèdes qui pourraient lui être apportés afin que soient non seulement résolus nos cas mais, plus largement, qu'aucun autre agrégé doctorant n'ait à traverser de telles épreuves.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.